

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS**

Conseil Municipal de la Ville de Dijon

Séance du 26 juin 2006

**MAIRIE DE DIJON**

**Président** : M. REBSAMEN  
**Secrétaire** : M. PERRON  
**Membres présents** : M. MILLOT - Mme TENENBAUM - M. G. GILLOT - Mme POPARD - M. MARTIN - M. PRIBETICH - M. DUPIRE - M. J.P. GILLOT - Mme DILLENSEGER - M. GERVAIS - M. SAUNIE - M. BERTELOOT - Mme MAILLOT - Mme SEGUIN-FILLEY - Mme BESSIS - Mme DURNET-ARCHERAY - Mme GARRET - M. MARCHAND - M. MAGLICA - M. JULIEN - Mme FLAMENT - Mme MANSAT - M. BOUHELIER - Mme BIOT - Mme LEMOUZY - M. IZIMER - Mme ROY - Mme AVENA - Mme DE ALMEIDA - M. BEKHTAOUI - Mme BOUCHARD-STECH - Mlle MASLOUHI - Mme KAROUBI - Mme WILLIAMS - Mme CHOUX - Mme REVEL-LEFEVRE - M. DUGOURD - Mme VANDRIESSE  
**Membres excusés** : M. MASSON - M. PINON (pouvoir M. GERVAIS) - Mme DURNERIN - M. ALLAERT (pouvoir M. BERTELOOT) - Mme DELEBARRE - Mme HERVIEU - Mme BERNARD (pouvoir Mlle MASLOUHI) - M. NUDANT - Mme JARZAGUET (pouvoir Mme CHOUX) - M. JAPIOT - M. BRIOT - M. J.P. GUION (pouvoir M. JAPIOT) - Mme THYEBALD  
**Membres absents** : M. DANIERE - M. BAZIN

**OBJET  
DE LA DELIBERATION**

**Bâtiments H des anciens abattoirs, rue Ernest Champeaux - Mise à disposition – Convention à passer entre la Ville et l'Etat (Direction Départementale de la Sécurité Publique)**

Madame Roy, au nom des commissions de l'Urbanisme, des Equipements Urbains et du Patrimoine, et des Finances, expose :

Mesdames, Messieurs,

Afin de permettre à ses personnels de s'entraîner, la Direction Départementale de la Sécurité Publique a sollicité la Ville pour que celle-ci mette ponctuellement à sa disposition les bâtiments H des anciens abattoirs, rue Ernest Champeaux, aujourd'hui désaffectés.

Le demandeur s'engage à respecter les contraintes techniques que la Ville est susceptible de lui imposer, ainsi qu'à prendre toutes les mesures de sécurité nécessaires.

La Ville serait informée des dates des exercices et son accord écrit serait recueilli au moins cinq jours avant toute utilisation, le requérant étant responsable de l'accès au bâtiment dès la remise des clés.

Cette mise à disposition gratuite pourrait être consentie pour deux années ; elle pourrait ensuite être renouvelée annuellement par tacite reconduction.

Si vous suivez l'avis favorable de vos commissions de l'Urbanisme, des Equipements Urbains et du Patrimoine, et des Finances, je vous demanderai, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir :

- décider la mise à disposition ponctuelle de la Direction Départementale de la Sécurité Publique des bâtiments H des anciens abattoirs, propriété de la Ville, rue Ernest Champeaux ;

- approuver le projet de convention à passer entre la Ville et la Direction Départementale de la Sécurité Publique, annexé au présent rapport, et m'autoriser à y apporter, le cas échéant, des modifications de détail ne remettant pas en cause son économie générale ;

- m'autoriser à signer la convention définitive, ainsi que tout acte à intervenir pour son application.

**RAPPORT ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ**

**Pour Extrait Conforme  
Le Maire,  
Pour le Maire, le Premier Adjoint,**

**Alain MILLOT**